

**Séance du 28 juin 2023**

**Délibération n°2023-77**

L'an deux mil vingt-trois, le 28 du mois de juin à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans la salle de réunion de la communauté de communes, sous la présidence de Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 06 juin 2023.

Présent(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Marc SIGNORET, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Fabien THEVENOUX, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel RONDET, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Denis BONNEAU, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Didier REGRAIN, Monsieur Bernard MOLLO, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Christophe BAJARD, Madame MILLERAT-DALDIN Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU à Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Sébastien MERY à Monsieur Didier REGRAIN

Absents excusés : Monsieur Olivier LARAIZE, Madame Marie-Line CLAME, Madame Catherine NOYON

Présent(s) sans voix délibérative : Monsieur Raymond AUCLAIR, Madame Anne RENAUD, Madame Amandine COFFIN, Monsieur Alain BECQUART

Assistaient également à la réunion : Madame Véronique FOULQUIER, Monsieur Loïc DUFORNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	20
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes Pour	22
Votes Contre	0
Abstentions	0

**NOMENCLATURE ACTES**

N° : 7.5	Thème : Subventions
----------	---------------------

**Objet : Avenant n°1 au Contrat Ambition Région**

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président de la communauté de communes,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les statuts de la communauté de communes ;

**Considérant** que le Contrat Ambition Région dispose qu'une enveloppe de 560 000 € et que 44 % des crédits ont été fléchés lors du vote du contrat par la commission permanente du Conseil régional de décembre 2022 (247 728 €). Il reste donc 312 272 € à flécher sur les projets ;

**Considérant** que comme annoncé lors du conseil communautaire en date du 02 mai 2023, la Région a été sollicitée afin qu'elle puisse accompagner la communauté de communes sur d'autres projets intercommunaux ;

**Considérant** qu'une négociation de l'avenant au contrat interviendra au plus tôt début 2024 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- Article 1 :** d'autoriser le Président à poursuivre les négociations avec la Région dans le cadre du Contrat Ambition Région.
- Article 2 :** d'autorise le Président à solliciter l'inscription de 120 000 € au titre de la réhabilitation des écoles d'Ainay-le-Château et d'y ajouter le solde restant sur l'opération du site des Forges.
- Article 3 :** d'autoriser le Président à solliciter l'inscription de 58 000 € au titre des travaux de la première tranche du Cap Tronçais.
- Article 4 :** d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 28 juin 2023,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Daniel RONDET

